Performance 2006

Forme juridique de l'OPCVM	F.C.P.
Etablissement Promoteur	COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL
Société de Gestion (OPCVM maître & nourricier)	FEDERAL FINANCE GESTION
Dépositaire (OPCVM maître & nourricier)	COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL
Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats	CAISSE INTERFEDERALE DU CREDIT MUTUEL par délégation de l'établissement dépositaire
Commissaires aux comptes	CABINET MAZARS ET GUERARD
Délégation de gestion administrative et comptable	FEDERAL FINANCE BANQUE

Compartiment OUI ☐ NON ☒
Nourricier OUI ☒ NON ☐

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : OPCVM à formule

Garantie : garantie intégrale du capital à l'échéance, hors commission de souscription

Orientation des placements :

«PERFORMANCE 2006» est composé, en totalité et en permanence, de parts du Fonds Commun de Placement «OPTION PERFORMANCE 2006» et à titre accessoire de liquidités.

* Orientation des placements de «OPTION PERFORMANCE 2006»

Le portefeuille sera constitué de placements monétaires et d'obligations de la zone euro. Le gérant pourra effectuer des opérations de pensions.
Conformément à la réglementation en vigueur, le gérant pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels de taux, dans un but de protection du capital et/ou de dynamisation de la performance. Il pourra effectuer des swaps de taux d'intérêt, d'indices, de dividendes.
Spécialisation : Le FCP se réserve la possibilité d'investir au maximum 10% de son actif en titres d'autres OPCVM, dans le respect des conditions légales et réglementaires.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans, jusqu'à l'échéance de la garantie, le 14 novembre 2006.

Souscripteurs concernés :«PERFORMANCE 2006» est destiné principalement aux personnes physiques détenant un compte de titres ordinaire.

Affectation des résultats : FCP de capitalisation.

GARANTIE

Etablissement garant : COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL

Durée : 5 ans à compter du 14 novembre 2001 jusqu'au 14 novembre 2006, date d'échéance de la garantie.

Nature de la garantie :
La Compagnie Financière du Crédit Mutuel garantit au Fonds Commun de Placement :

Garantie du capital :

Le capital hors droit de souscription investi le 14 novembre 2001 et ce jusqu'à la date d'échéance, soit le 14 novembre 2006, quelles que soient les évolutions de l'EURIBOR et des indices sectoriels de marché Dow Jones Euro Stoxx composant le panier.

Garantie de performance :

Le fonds a pour objectif de profiter de la performance positive d'un panier fondant de 10 indices sectoriels de marché Dow Jones Euro Stoxx suivants, publiés par la société Stoxx Limited :

- Indice Dow Jones Euro Stoxx Banque
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Santé
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Télécoms
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Energie
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Technologie
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Assurances
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Agroalimentaire
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Média
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Distribution
- Indice Dow Jones Euro Stoxx Biens de consommation non cycliques

Le panier est appelé « fondant » c'est-à-dire que deux indices sectoriels de marché sont retirés annuellement du panier suivant des règles définies ci-après.
Le principe consiste à retenir chaque année les deux indices sectoriels les plus performants depuis la création du fonds, le 14 novembre 2001, étant précisé que ces deux indices ne pourront plus être retenus pour les calculs de performances ultérieurs.
A la première date anniversaire, les deux meilleures performances sont retenues depuis la date de création du fonds parmi les dix indices sectoriels initiaux et leur moyenne arithmétique constitue le résultat R1.
A la seconde date anniversaire, les deux meilleures performances sont retenues depuis la date de création du fonds parmi les huit indices sectoriels restants et leur moyenne arithmétique constitue le résultat R2.
Chaque année suivante à la date anniversaire, les deux secteurs les plus performants depuis la création du fonds et parmi les secteurs restants sont pris pour le calcul de la performance et sortent du panier et ainsi de suite pour n'en retenir que deux la cinquième et dernière année.
Cinq résultats calculés depuis le 14 novembre 2001 sont donc constatés à l'échéance.
La performance de chaque indice sectoriel se mesure comme le résultat de la différence entre son cours de référence à la date anniversaire et son cours de référence à la date de création du fonds, rapportée au cours de référence à la date de création.
A la date d'échéance du fonds, le 14 novembre 2006, la performance garantie au souscripteur est égale à 100 % de la performance positive de la moyenne arithmétique des résultats R1, R2, R3, R4 et R5.
Elle est calculée comme suit :

$$\text{Performance en pourcentage} = 100\,\% \times \text{MAX}\,[0\,;\,\underline{(R1+R2+R3+R4+R5)}]$$

Souscripteurs concernés par la garantie :

Seuls les souscripteurs ayant souscrit des parts sur la valeur liquidative du 14 novembre 2001 et les conservant jusqu'au 14 novembre 2006 bénéficieront de la garantie décrite ci-dessus.

Souscripteurs concernés par la protection partielle :

Les autres souscripteurs qui souscrivent leurs parts après la clôture de la collecte sur la valeur liquidative du 14 novembre 2001, et conservant leurs parts jusqu'au 14 novembre 2006, bénéficieront d'une protection partielle puisqu'ils sont assurés d'être remboursés à la valeur minimale de rachat telle que décrite ci-dessus et définie à l'article 3 bis du règlement.

Calcul des indices de référence

La performance de chaque indice sectoriel du panier fondant sera calculée en comparant :

- l'indice d'origine, qui sera égal au fixing de clôture du 14 novembre 2001,

  et
- l'indice à chaque date anniversaire, qui sera égal au fixing de clôture du jour le 14 novembre 2002, le 14 novembre 2003, le 12 novembre 2004 et le 14 novembre 2005, et au fixing de clôture du 13 novembre 2006 pour l'échéance de la garantie, au 14 novembre 2006.

Dans le cas où la référence à la cotation Dow Jones Euro Stoxx sectorielle dans les conditions définies ci-dessus s'avérerait impossible, la progression sera déterminée en considération de l'indice de substitution publié par la Société Stoxx Limited ou équivalent.

Dans l'hypothèse où tout souscripteur ferait transférer son compte chez un autre établissement, il continuerait à bénéficier des garanties à condition de détenir ses parts jusqu'à l'échéance.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative est soumise à l'évolution des marchés, et peut être différente de la valeur garantie.

Modalités de fonctionnement

Date de clôture de l'exercice : dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre.

Valeur liquidative d'origine : 100 □

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : toutes les deux semaines, le vendredi (hors jours fériés légaux et de la Bourse de référence) ou lieu le jour ouvré précédent si le vendredi est férié. La Bourse de référence est Paris.

Conditions de souscription et de rachat : les souscriptions et rachats reçus avant 12 h le vendredi toutes les deux semaines sont traités à la valeur liquidative du jour.
Par exception, la collecte sur la valeur liquidative du 14 novembre 2001 sera arrêtée le 10 novembre 2001, à 20 heures.
Montant minimum 1ère souscription : 45 euros.
Possibilité d'acquérir des millièmes de parts.

Commission de souscription maximale :
. 1,50 % pour les souscriptions enregistrées sur la valeur liquidative calculée le 14 novembre 2001 (dont 0 % acquis au fonds).
. 6 % à partir du 14 novembre 2001 après 12 heures (dont 3 % acquis au fonds)

Commission de souscription maximale de l'OPCVM maître:
10 %, dont 0 % acquis au fonds.

Commission de rachat maximale :
. 0 % pour les rachats effectués le 14 novembre 2006.
. 3 % pour les rachats effectués avant le 14 novembre 2006 (dont 1,5 % acquis au fonds).

Commission de rachat maximale de l'OPCVM maître :
. 0 % pour les rachats effectués le 14 novembre 2006.
. 3 % pour les rachats effectués avant le 14 novembre 2006 (dont 1,5 % acquis au fonds).

Frais de gestion maximum : 1,50 % TTC de l'actif net.

Frais de gestion maximum de l'OPCVM maître : 0,50 % TTC de l'actif.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs (et indirects) maximum auxquels est exposé ce fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée et continue des marchés financiers.

Libellé de la devise de comptabilité : euro

. ***Adresse de la Société de gestion*** : FEDERAL FINANCE GESTION – 232, rue Général Paulet 29200 Brest

. ***Adresse du dépositaire*** : COMPAGNIE FINANCIERE DU CREDIT MUTUEL
32, rue Mirabeau - 29480 LE RELECQ-KERHUON

. ***Adresse des établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats :***
CAISSE INTERFEDERALE DU CREDIT MUTUEL - 32 rue Mirabeau 29480 Le Relecq-Kerhuon

. ***Lieu ou mode de publication de la VL*** : Dans les locaux du Dépositaire et de FEDERAL FINANCE BANQUE

La présente notice doit obligatoirement être mise à la disposition du public préalablement à toute souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'O.P.C.V.M et le dernier document périodique sont disponibles auprès de :
FEDERAL FINANCE BANQUE
232, rue Général Paulet – 29200 Brest

Date d'agrément de l'OPCVM par l'AMF : le 9 août 2001
Date d'édition de la notice d'information : le 30 juin 2004